

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 14 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Hélène BERNAERT pouvoir à Patricia DUHAMEL
- Ludovic LATRY pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Patrick DELPORTE pouvoir à Valérie DELPORTE
- Philippe BOGGIO pouvoir à René WIART
- Stéphanie LACROIX a donné pouvoir à Carol SILVESTRE
- Virginie MALAYEUDE pouvoir à Raphaël JULES

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-2-3 : Attribution des subventions

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement détaillées dans les tableaux ci-après.

Conformément à plusieurs jurisprudences, les élus du Conseil Municipal qui sont membres d'associations ne peuvent pas participer au vote de la subvention, pour l'association dont ils sont membres.

Il s'agit de : *Madame Julietta PINTE, présidente de Bellidée ; Monsieur Ludovic LATRY, membre de l'Olympique Saint-Martinois ; Monsieur Franck FASQUELLE, membre du Basket Club Saint-Martinois ; Monsieur Christian DELACOUR, Vice-Président de l'Education Liens Prévention ; Madame Annie LEPORCQ, présidente du Drumband Saint-Martinois.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE l'attribution des subventions pour l'année 2025 comme repris ci-dessous :

- ↳ Bellidée :
Nombre de votants : 32 Pour : 32
- ↳ L'Olympique Saint-Martinois
Nombre de votants : 32 Pour : 32
- ↳ Le Basket Club Saint-Martinois
Nombre de votants : 32 Pour : 32
- ↳ L'Education Liens Prévention :
Nombre de votants : 32 Pour : 32
- ↳ Le Drumband Saint-Martinois :
Nombre de votants : 32 Pour : 32

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 062-216207589-20250401-2025_2_3-DE



↳ Les Elles de l'avenir :

Nombre de votants : 33 Pour : 27 Contre : 6

Pour le reste du tableau : **Nombre de votants : 33**

Pour : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 1^{er} avril 2025

**Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST**

**Le Maire
Raphaël JULES**

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 062-216207589-20250401-2025_2_3-DE



Affiché le : 03/04/2025

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>